

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 06 mars 2023 à 20h00, à la salle du conseil communal de Paudex.

Le Président

Ouvre la séance à 20.00 heures.

Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Courrier

1.

APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERE :

Se sont excusés :

Mmes Helene Bernhard, Françoise Adam, Anne-Aymone Schoenholzer, Yanick Pochon ainsi que M. Robin Lemmel

38 conseillères et conseillers sont présents, 5 sont excusés et 2 personnes sont non excusées.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

Le Président

Présentation du nouvel ordre du jour.

Une motion ayant été adressée au Président, l'ordre du jour a été modifié en conséquence. Merci de prendre note du nouveau point 6 de l'ordre du jour lequel a été intercalé. Les communications municipales deviennent donc le point 7 (et non le 6) et les propositions individuelles le point 8 (et non le 7).

Les membres du Conseil sont appelés à approuver le nouvel ordre du jour en levant la main.

Le nouvel ordre du jour incorporant la motion est accepté tel que proposé avec 37 voix.

3.

Le Président

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2022

Relève que dans un courriel envoyé le 7 décembre dernier, Monsieur Ramon Esteve estime qu'il est possible de communiquer l'ensemble des salaires contrairement à la remarque en début de page 4 de Monsieur Chaubert.

Monsieur Chaubert a demandé qu'il soit apporté une correction au procès-verbal allant dans le sens de la remarque de Monsieur Esteve.

Le paragraphe est par conséquent remplacé par :
« Précise qu'il ne peut communiquer les salaires individuels des employés communaux, ceux-ci étant du domaine de la sphère privée; mais en revanche qu'il est possible de communiquer l'ensemble des salaires des collaborateurs. »

Le procès-verbal du 21 novembre 2022 sera modifié dans ce sens.

M. Esteve

Souhaite toutefois que la commission de gestion puisse connaître les salaires ou au moins les enclassements afin de pouvoir vérifier l'égalité salariale.

M. Chaubert

A reçu une confirmation de la préfecture. 3 articles de la loi sur l'information vont dans le sens des affirmations de M. Chaubert.

Ce dernier donne lecture des articles en question (art.9 alinéa 2, art.16 alinéa 3 lettre A)

La masse salariale est communiquée dans les comptes. La grille salariale de la commune ne sera donc pas dévoilée.

Ce point peut éventuellement être débattu en commission mais il faut le consentement des intéressés, d'après la loi.

M. Subilia

En page 12 : gestion des déchets. La question de M. Subilia était la suivante :

Pourquoi les emballages PE ne sont pas repris sur le territoire communal ? Denner n'est-il pas tenu de reprendre les emballages plastique de ses produits, comme le fait Coop et Migros? Cette situation est problématique pour les personnes âgées ou à mobilité réduite qui doivent quitter le territoire communal pour éliminer ces déchets. Comment la municipalité peut-elle faire évoluer cette situation?

Pourquoi seul le PET est repris par la commune et pourquoi le reste du plastique ne l'est pas?

Le Président

Le PV sera modifié selon les demandes et renvoyé prochainement à tous les conseillers.

Le PV ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

4.**PRÉSENTATION PAR M. LE MUNICIPAL J.-F. SPRING DU BILAN DE LA RÉNOVATION DU COMPLEXE COMMUNAL****M. J.-F. Spring**

L'inauguration des nouveaux locaux de la commune n'a pas pu avoir lieu à la fin des travaux à cause du COVID.

La nouvelle législature n'a pas non-plus permis à l'ensemble des conseillers de participer aux diverses discussions de ce projet de réaménagement.

Voici une présentation de ce projet abouti.

Il s'agit du plus gros préavis jamais voté par le conseil communal de Paudex. CHF 10'543'000.—ont été approuvés par le Conseil de l'époque pour la rénovation des bâtiments communaux. Cela est bien plus élevé que le préavis précédent du port qui était également un important projet financier pour notre commune.

L'inauguration des premiers bâtiments communaux a eu lieu en 1968 après 2 ½ ans de travaux.

Les bâtiments n'avaient subi aucune modification majeure depuis près de 50 ans.

A cette époque, Paudex comptait 1131 habitants.

Pour cette rénovation, il y avait 3 objectifs majeurs :

- 1) Amélioration et optimisation de la consommation énergétique des bâtiments conçus en 1968.
- 2) Favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite. Les bâtiments communaux n'étaient pas facilement accessibles.
- 3) Requalifier les locaux, les remettre au goût du jour et revoir l'utilisation de la voirie, de l'intendance etc.. afin qu'ils correspondent à l'utilisation actuelle.

Ce projet de rénovation a débuté en février 2015 avec un 1^{er} crédit d'étude pour préparer un appel d'offre et trouver les partenaires qui nous accompagneraient pour ces travaux.

Le choix de la commune s'est porté sur la société « Schmidt Architectes » ainsi qu'un groupe d'experts composés de différents corps de métiers: sanitaire, électricien, chauffagiste et ingénieurs.

En février 2018, le crédit d'ouvrage a été voté et les travaux ont pu être lancés.

Une particularité a été créée au milieu de la cour avec une annexe polyvalente pour donner plus d'espace et agrandir les locaux à disposition.

Les travaux ont commencé début mars 2018 avec un objectif de fin des travaux à fin mars 2020.

Le challenge était de maintenir l'activité de l'école, de la crèche et de la commune tout en réalisant les travaux.

Il a été nécessaire de revoir les plans afin de pouvoir maintenir le fonctionnement des bâtiments et que cela soit viable pour les utilisateurs.

Le gros des travaux s'est terminé en décembre 2020. Les aménagements extérieurs ont été réalisés en 2021.

Les 4 bâtiments ont été retravaillés dans ce projet.

Le chantier a commencé par l'annexe polyvalente, puis l'école en se calant sur le rythme scolaire. Ensuite le bâtiment administratif a été refait pour finir avec la grande salle et les finitions.

Pour limiter tout risque d'accident et ne pas entraver les travaux, une passerelle en bois a été mise en place pour faciliter le passage à travers le chantier. Il y a eu très peu de réclamations et ce chantier a eu très peu d'impacts sur le bon fonctionnement des 4 bâtiments.

L'annexe a été créée pour accueillir une salle de réunion ainsi que les enfants de l'UAPE pour leur pause de midi. Une pergola a été installée afin de ne pas avoir trop chaud durant l'été et créer ainsi de l'ombrage. L'UAPE occupe cette annexe tous les jours à midi, sauf les mercredis.

Le toit terrasse permet un bel espace de rencontre, pour contempler le beau paysage et pour y faire du sport. Cette terrasse est bien exploitée.

Le 2^{ème} bâtiment rénové a été l'école. Le but premier était que les enfants puissent continuer leur formation. Il n'était pas possible de déplacer les enfants ailleurs. 4 classes provisoires ont été créées dans la salle de gym. Afin que les enfants puissent continuer à pratiquer du sport, une alternative avec les collèges de Mallieu et de Chantemerle a été trouvée et les enfants s'y rendaient en bus.

En dessous des salles de classe, il y a une garderie en pleine activité. Il a fallu trouver des solutions pour déplacer la garderie dans d'autres locaux. Nous avons pu disposer du local de l'école maternelle et de l'UAPE ainsi que d'un appartement dans l'ancien collège.

Le conseil communal a aussi dû être déplacé. Les communes de Pully et Lutry ont hébergé les séances du conseil communal pendant la durée des travaux.

Quelques contretemps sont survenus durant les travaux.

Au vu du poids conséquent des nouvelles fenêtres du bâtiment scolaire, la façade ne supportait pas la charge et a dû être renforcée.

Nous avons également subi une inondation mais nous avons été dédommagés par les assurances.

Il a également fallu gérer tout le matériel ancien et nouveau. Le mobilier de l'école avait plus de 50 ans, il était nécessaire de le remplacer.

Tout a été changé : fenêtres, stores, pergola pour garderie, nouveaux bancs, casiers, armoires de rangement etc.. et les enfants ont pu réintégrer leur classe dans les temps.

Le bâtiment de l'administration communale a ensuite été rénové. Pendant les travaux, des bureaux temporaires ont été installés dans la grande salle. Il a toutefois été possible de récupérer passablement de choses comme les planchers, le beau parquet du bureau du syndic etc.. Le rez-de-chaussée a principalement été modernisé afin d'avoir de vrais locaux pour l'intendance et la voirie ainsi que pour l'état-major des pompiers, la chaufferie etc..

Une salle de réunion pouvant accueillir une dizaine de personnes a également été créée ainsi qu'une cuisine professionnelle et fonctionnelle.

Un WC public autonettoyant a été créé sur le côté du bâtiment administratif.

Grâce à une nouvelle chaufferie avec chauffage à gaz, nous avons une meilleure circulation des fluides chauds à l'intérieur des bâtiments. Nous avons fait une bonne optimisation énergétique grâce à une bonne isolation des locaux.

Lorsque la grande salle devait entrer en travaux, la pandémie est arrivée. Heureusement, tous les bâtiments étaient fermés. La pandémie a juste eu un impact sur le délai de fin des travaux.

Les entreprises engagées pour ce chantier ont tenu le coup et ont pu terminer les travaux à la suite du COVID.

Notre grande salle est une salle polyvalente multi usages.

Pour l'école, c'est une salle de gym. Il a fallu trouver l'espace de rangement pour tout le matériel sportif mais également pour toutes les

tables et les chaises que nous utilisons pour nous réunir et pour nos diverses manifestations.

La scène qui était dans la salle a été un grand débat. Le canton nous a demandé de l'enlever pour avoir une salle de gym suffisamment grande et répondant aux normes.

Nous pouvons également organiser des repas dans cette salle, entre autres pour le repas des aînés qui rencontre un grand succès.

Nous pouvons y accueillir des spectacles, comme Pully Québec l'an dernier qui a fait 3 concerts. Une scène a spécifiquement été montée pour l'occasion.

Les magnifiques vitraux ont pu être conservés, nous avons pu faire l'isolation et les maintenir.

Toute la ventilation, l'aération, l'insonorisation et l'acoustique de la salle ont été refaits.

L'espace accueil en dehors de la salle a été réaménagé avec son bar qui est maintenant plus pratique car il est en contact direct avec la cuisine ce qui facilite le service. Le beau sol en marbre a pu être conservé.

Une fois tous les bâtiments terminés, les aménagements extérieurs ont pu débiter.

Le pressoir a été déplacé au bout du terrain de foot pour laisser la place à l'annexe polyvalente.

La municipalité a souhaité une signalétique la plus claire possible, qu'elle permette d'avoir une bonne vision uniforme tout en étant discrète.

Pour donner de l'âme aux espaces, des bancs et des plantes ont été installés sur le toit de l'annexe pour permettre aux passants et aux habitants de se poser, de discuter etc..

Un espace pour vélos ainsi qu'une station de gonflage ont été installés devant le bâtiment communal.

Le bilan financier avec un budget accordé par le conseil communal de CHF 10'543'000.—n'a pas été atteint. L'ensemble des travaux, y compris le crédit d'étude, nous a coûté CHF 9'841'467.—Il reste même CHF 700'000.—qui n'ont pas été dépensés.

Nous avons reçu 150 devis complémentaires de la part des différents architectes et entreprises pour arriver au bout des travaux.

Grâce à la mise en place de ces travaux, nous avons constaté que nous avons beaucoup de compétences à l'interne de la commune.

Beaucoup de choses ont pu être anticipées pour le bon déroulement du chantier et tout s'est bien passé. Il a parfois été difficile de prendre des décisions collectives et tout cela a pris beaucoup de temps.

Voici quelques galères rencontrées au cours de ces 2 ½ ans de travaux :

- Une inondation majeure dans l'école qui a nécessité d'importantes réparations et qui a demandé plusieurs semaines de séchage dans la garderie à cause d'un gros orage mal géré par les entreprises.
- Un départ de feu en toiture de l'école dû à une cigarette.
- Une intrusion dans le bar avec les portes forcées. Les malfaiteurs se sont amusés à vider les extincteurs sur le bar qui venait d'être posé.
- Devis d'architecte pas tout à fait clair avec plusieurs incertitudes, d'où les 150 devis complémentaires.
- Terre polluée découverte sous l'annexe au 1^{er} coup de pelle entraînant des difficultés pour son évacuation.
- Travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus = renforcement de la façade de l'école.
- Les abris PC dans les sous-sols avec certaines places qui n'étaient plus utilisables après travaux.
- Sans oublier la pandémie qui a causé quelques soucis.

Avec les retours des utilisateurs qui sont très satisfaisants, nous pouvons regarder ce chantier avec le sourire ☺.

Voici quelques chiffres:

- 49 séances d'architecte
- 140 séances de chantier
- 29 entreprises ont travaillé sur ce chantier

Mentions spéciales pour les entreprises « Menuiserie Oberson » qui a été très proactif et de bon conseil ainsi que pour la « maçonnerie Canosa » qui a toujours répondu présent à toutes nos sollicitations.

Avons juste eu des problèmes de qualité avec le carreleur.

Tout le reste a bien fonctionné.

Avons eu une grande cohésion dans notre équipe communale.

Mme Arielle Martin s'est beaucoup investie dans la rénovation de l'école. Grâce à elle, les enfants ont un bel outil à disposition.

Dans le comité de construction, il y a eu M. Farhad Kehtari, puis M. Jean-Philippe Chaubert. Du côté de l'équipe technique, il y a eu Mme Emmanuelle Courvoisier, M. Hervé Nicolas et pour finir M. Eric Mestre pendant le congé maternité de Mme Courvoisier.

Une nouvelle salle de réunion a pu être créée, celle-ci n'était pas prévue au départ du projet. Elle n'a rien coûté car nous avons réutilisé du matériel déjà présent. Cette salle a été baptisée « la salle des coques et des poules ».

M. Esteve

Soulève une petite anecdote_-: l'ancien matériel scolaire a une 2^{ème} vie au Burkina Faso grâce à un partenariat entre la commune et la conseillère nationale Isabelle Chevalley. Des livres ont aussi été offerts et Mme Arielle Martin a été une grande donatrice de livres dans cette action.

Notre mobilier de bureau et de l'école en métal a été très apprécié car au Burkina Faso le bois a une durée de vie très courte à cause des termites.

Merci à la commune car ce matériel vit toujours et profite à des enfants.

M. Hofmann

Aimerait savoir s'il y a des plans et des procès-verbaux des séances de chantier afin que les successeurs puissent y avoir accès et qu'il y ait une trace de ces travaux dans les archives de la commune.

Par rapport au stationnement des véhicules de la commune: Que se passera t'il si le niveau inférieur de la station essence ne pourra plus se louer ou si le bâtiment devait être démoli?

Se questionne également sur l'idée du chauffage à distance qui avait été évoqué.

Fait remarquer que le bois de la façade des WC publique n'a pas été traité comme les autres bâtiments communaux et que cela n'est visuellement pas harmonieux.

Regrette qu'un luminaire ait été supprimé et que l'état de la boîte à livres soit aussi catastrophique.

M. J.-F. Spring

Confirme que les procès-verbaux, les documents des travaux ainsi que les plans ont bien été conservés et archivés. Deux modes d'emploi ont été établis pour les utilisateurs dont un est plus spécifique pour les réglages techniques destiné au personnel spécialisé.

Concernant le stationnement des véhicules, la commune loue actuellement un local en-dessous de la station-service de Paudex avec

un contrat jusqu'à fin 2023. La suite dépend des intentions du propriétaire. Nous avons d'autres locaux et garages mais nous cherchons de la place pour 1 à 2 véhicules techniques.

Par rapport au chauffage à distance, le Centre Patronal a mis cela en place mais notre projet était déjà trop avancé sur ce plan et nous n'avons pas pu revenir en arrière.

Effectivement la façade des WC est différente du reste des façades des bâtiments communaux. Apparemment, le matériau commandé était différent.

Lors du prochain rafraîchissement de surface, nous ferons le nécessaire afin d'harmoniser cela.

En effet, la boîte à livres n'a pas été changée mais cela est tout à fait réalisable dans un futur proche.

M. Kehtari

Soulève que c'est dommage que projet du Centre Patronal n'ait pas coïncidé avec le nôtre du point de vue du délai. Un chauffage plus important était également prévu mais les coûts engendrés ne l'ont pas permis.

Mme Crousaz

Se questionne par rapport au point soulevé par M. Spring au sujet de la terre polluée trouvée sous l'Annexe. Connait-on la raison de cette pollution et y a t-il un risque quelconque? Ce terrain pollué peut-il être étendu ailleurs ? Sur le terrain de basket, par exemple ?

Emet un regret concernant les aménagements extérieurs :

- Il n'y a plus de parc à trottinettes pour les enfants.
- un effort supplémentaire pourrait être fait, s'il reste du budget, pour créer un parc à vélos couvert et sécurisé situé au nord du collègue destiné principalement aux employés de la commune et de l'école.

M. Spring

Doit se renseigner sur la terre polluée mais une évacuation spéciale de cette terre avait été organisée en son temps. Toutefois, tout le sol de la commune n'a pas été sondé.

Concernant les aménagements extérieurs, nous avons fait au mieux avec les espaces et les moyens que nous avons à disposition. Le parc actuel de vélos ne déborde pas et il n'est pas tellement utilisé mais nous devons faire une réflexion à ce niveau au sein de la commune.

Mme Martin

« Ces travaux de rénovation nous ont pris beaucoup de temps mais nous avons collaboré avec d'excellents techniciens et nous les remercions. Nous avons dû prendre beaucoup de décisions par nous-mêmes et la cohérence entre les 3 lieux nous tenait à cœur. Nous sommes heureux que tout se soit bien déroulé, sans accident. Nous avons même organisé des récréations mélangeant ouvriers et enfants et cela reste un beau souvenir d'avoir participé à cette rénovation. »

M. Kehtari

Ajoute que, dès le départ du projet, l'isolation des bâtiments était prévue à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur. Nous avons reçu une opposition du côté de la route de la Bordinette pour l'architecture. Nous avons déposé une requête auprès de COMSOL en disant qu'effectivement on ne pouvait pas supporter les coûts d'une isolation intérieure. Pour finir, nous avons eu gain de cause.

5.**ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ AU SDIS AINSI QUE D'UN SUPPLÉANT****Le Président**

Jusqu'ici, Monsieur Gianfranco Farinelli a officié en tant que délégué de la Commune auprès du SDIS. Ce dernier demeure candidat comme délégué.

Demande à Monsieur Farinelli de confirmer sa candidature et s'il y a d'autres intéressés.

M. Farinelli

Confirme sa candidature en tant que délégué au SDIS

Le Président

Il n'y a pas d'autres candidats et M. Farinelli est élu par acclamation.

Un suppléant doit également être élu ce soir.

Mme De Landerset

Se propose pour ce poste de suppléante au SDIS

Le Président

Il n'y a pas d'autres candidats et Mme De Landerset est élue par acclamation.

6.**MOTION BUVETTE AU BORD DU LAC****Le Président**

Un courrier ainsi qu'une motion ont été adressés au Président concernant le cahier des charges de la buvette éphémère et de l'annonce faite par la Municipalité appelant à déposer un dossier de candidature.

Le Président donne lecture du courrier ainsi que de la motion.

Le conseil est tenu de :

- Examiner si la motion est recevable ou non et trancher par un vote à la majorité.
- Voter la prise en considération ou non de ladite motion, puis en cas d'acceptation voter pour un renvoi immédiat à la municipalité ou pour un renvoi à une commission pour étude.
- Une motion est recevable par 34 voix.
- Une motion doit être prise en considération par 33 voix.
- Une motion est renvoyée en municipalité par 31 voix.

Demande aux membres du Conseil de voter pour ou contre la recevabilité de la motion.

Par 34 voix pour, la motion est considérée comme recevable.

Demande aux membres du Conseil de voter pour ou contre la prise en considération de la motion.

Par 33 voix pour, la motion est prise en considération.

Demande aux membres du Conseil de voter pour ou contre le renvoi de la motion à la Municipalité.

Par 31 voix pour, la motion est renvoyée à la Municipalité.

M. Chaubert

Prend note de toutes ces remarques et confirme qu'il n'est pas possible de répondre à tout maintenant. Il ne sera pas possible de mettre tout cela en place pour cette année. Voici quelques précisions :

- La commune possède uniquement la moitié du terrain. Nous ne pouvons pas nous engager sur le long terme car le propriétaire de l'autre moitié de la parcelle ne sait pas ce qu'il veut faire de ce terrain sur le moyen/long terme. Les décisions peuvent uniquement être prise d'année en année.
- Les riverains ont constitué un collectif pour qu'il n'y ait plus rien. La municipalité a rencontré ces riverains et a réussi à trouver un compromis avec un jour de fermeture hebdomadaire. Le cahier des charges soumis a été approuvé.
- Une mise à l'enquête est nécessaire pour les projets de plus de 3 mois. Dans le cas présent, nous parlons de 4-6 mois min. pour faire

bouger les choses sans oublier que le co-proprétaire de la parcelle ne veut pas s'engager sur des projets qui dépassent une année.

- Il est difficile d'aller vers un projet complexe en l'état actuel des choses. La motion demande d'être étudiée.

M. Esteve

Pourquoi la Municipalité a fait un appel à candidature pour cette buvette ?

M. Chaubert

Il a été reproché à d'autres communes, comme à Pully et à Morges, de ne pas avoir fait un appel à candidature pour éviter le copinage.

Les riverains sont opposés à la formule ancienne de 2021-2022. Si nous ne nous mettons pas d'accord avec les riverains, nous partons pour une bagarre d'avocats et cela risque de durer longtemps. Il vaut mieux trouver des solutions plutôt que de rentrer dans la confrontation car cela ne va rien apporter et nous n'arriverons au bout d'aucun projet.

M. Esteve

Demande confirmation que la parcelle est bien non-constructible.

M. Chaubert

Effectivement, cette parcelle est non-constructible. Il faut voir quels aménagements sont réalisables du point de vue de l'électricité, de l'arrivée et de l'évacuation des eaux, des toilettes etc..

Un accord doit être trouvé avec le propriétaire de la parcelle 10 ainsi qu'avec les opposants. Si aucun compromis n'est trouvé, certainement qu'aucun projet ne verra le jour.

M. Graser

Si le projet reste éphémère et ne dépasse pas les 3 mois, le problème vient uniquement des opposants = riverains ainsi que du propriétaire de la parcelle 10 ?

Faut-il suivre les intérêts de quelques-uns ou faut-il voir les besoins et envies de la majorité de la population ?

M. Chaubert

En effet, le problème et les restrictions viennent uniquement du propriétaire et des quelques riverains opposants.

Même si ces personnes restent en minorité, nous sommes bloqués et nous ne pouvons pas aller contre leur volonté. Nous devons trouver des compromis et des accords.

M. Kehtari

Lors de la construction du port, la parcelle nr. 527 nous a été transférée par le canton à condition de ne rien construire dessus, même pas des WC.

M. Desbaillets

Si cet endroit ne s'y prête pas, ne pouvons-nous pas faire cette buvette sur la place du 1^{er} août ?

M. Chaubert

Peut-être que la place du 1^{er} août a les mêmes exigences que la parcelle 527. Mais nous aurons les mêmes problèmes avec les mêmes riverains. Nous sommes obligés de tenir compte de ces oppositions pour pouvoir faire quelque chose.

Par exemple à Pully, la buvette est beaucoup plus éloignée des habitations qu'à Paudex. Chez nous il n'y a que quelques mètres qui séparent les habitations du bord du lac.

M. Kehtari

Confirme qu'il n'est pas possible de construire quoi que ce soit sur la place du port.

Si nous passons par une mise à l'enquête, il y aura des oppositions et cela prendra beaucoup de temps pour arriver à quelque chose et il est clair qu'il n'y aura aucun projet pour 2023.

Mme Martin

Nous devons trouver des solutions pour cohabiter agréablement de façon pacifique. Nous rencontrons les mêmes problèmes de bruit des enfants avec l'UAPE de la campagne Marcel. Tous ces problèmes se résolvent en discutant avec la population et en trouvant des compromis.

La place du 1^{er} août a une utilisation qui doit être libre pour des gens qui désirent s'installer sans consommer et profiter d'être dehors.

Le Calmos a été le 1^{er} averti de ce qui se passait.

La commune a mis à disposition jusqu'à présent gratuitement ce terrain. Est-ce légitime de laisser toujours les mêmes profiter d'exploiter cet espace ? Ne devons-nous pas laisser la place et la chance à d'autres personnes ?

M. Chaubert

Les riverains ont fait une étude de nuisances sonore, du dépassement du nombre de personnes etc... les opposants vont rester actifs.

Ils ont approuvé le cahier des charges proposé et si nous voulons plus et nous changeons les accords, nous n'aurons pas de buvette cette année.

Nous avons reçu 10 demandes à ce jour pour exploiter cet espace. Le délai de postulation a été fixé au 23 mars. Peut-être que le Calmos va gagner le projet, s'ils arrivent à résoudre le problème de nuisances sonores et de quotas du nombre de personnes. Concernant le gravier, cela avait posé des problèmes aux personnes à mobilité réduite.

M. Farinelli

Fait remarquer que nous sommes en train de devenir une commune de vieux et que nos jeunes se bougent. Il faut les soutenir !

-
- Mme De Landerset** Ne comprend pas bien. Il semblerait que le projet pour 2023 ne soit pas « acquis » ?
- M. Chaubert** Si nous restons sur un projet éphémère de 3 mois, oui. Si nous allons au-delà avec une mise à l'enquête et des aménagements, non.
- Le Président** S'interroge : si la Calmos exploite les lieux pour une 3^{ème} année, une mise à l'enquête n'est-elle pas nécessaire ?
- M. Chaubert** Tout doit passer par des appels d'offre vis-à-vis de la législation.
- Mme Martin** Le Canton laisse la décision aux communes. Ce n'est pas très clair et c'est assez neuf aussi pour le Canton. Dès que c'est une deuxième exploitation de suite, ce n'est plus de l'éphémère mais nous n'avons pas de réponse claire du canton sur cette question.
Une mise à l'enquête ne permettra pas l'ouverture d'une buvette au mois de juin.
- Mme Naudin** Il faut laisser la chance à tous. Ne pas donner un passe-droit aux mêmes. Trouve dommage qu'on vote une motion sans laisser la municipalité s'exprimer. Il semblerait qu'à ce stade nous n'allons pas avoir de buvette cette année. Il semblerait que cette motion ne fera que ralentir le processus et qu'au final nous n'aurons pas de buvette au mois de juin.
- Mme Dillner-Reichen** La motion n'est pas la bonne forme car cela laisse à la Municipalité un délai de réponse de 6 mois. Une interpellation aurait été plus adéquate. Par ailleurs, Mme Dillner-Reichen pense que le sujet abordé n'est pas de la compétence du Conseil Communal.
Soutenir les jeunes de la commune nous semble logique. L'appel d'offre est une démarche démocratique. L'ouverture à d'autres candidats ne signifie pas que nous ne soutenons pas le CALMOS et qu'il ne remportera pas le mandat.
- M. Kehtari** Précise que selon le règlement du conseil communal, une motion est une demande à la municipalité de présenter une étude sur un projet déterminé. La motion ne peut porter que sur une compétence du conseil communal. La motion est contraignante car elle oblige la municipalité à présenter une étude concernant un projet de décision demandé. La municipalité peut accompagner le projet de décision par un contre-projet. Une motion peut être déposée, par exemple, pour

changer des éclairages ou pour la rénovation d'une route. La municipalité à 6 mois pour rendre réponse.

L'interpellation est, quant à elle, une demande d'explication adressée à la municipalité sur un fait de son administration. Elle ne permet pas d'annuler ou de modifier les décisions municipales.

Dans le cas présent, il s'agit d'une décision de l'exécutif et non-pas d'une motion.

Il convient de choisir la bonne formule pour traiter cette demande.

Les 2 ans derniers nous avons tout mis en œuvre pour soutenir les jeunes du CALMOS mais nous devons laisser la chance à tout le monde car il s'agit d'un bien communal que nous mettons à disposition et nous devons aussi trouver un compromis avec les riverains opposants.

M. Chaubert

Soulève que cette motion demande passablement d'études. De plus, cet objet devra être voté par le conseil ce qui va ralentir le processus. Le délai paraît court.

Si le Calmos a pu finir la saison 2022 c'est grâce à la municipalité car tous les critères n'avaient pas été respectés. La municipalité a soutenu le Calmos financièrement et par ses actions.

M. Hofmann

Fait remarquer qu'il n'y a pas de mise à l'enquête requise dans cette motion. Le soutien de la municipalité est appréciable pour les jeunes par une mise à disposition de la parcelle.

En ce qui concerne les charges, l'évacuation ainsi que le traitement des eaux usées représentent CHF 1'300.--/semaine de charge. C'est un coût important non négligeable.

Par cette action, 150 signatures en 24 heures ont été récoltées.

Sur les autres communes, lorsqu'on gagne un concours, un contrat est établi pour une durée de 3 à 5 ans.

La question du cahier des charges reste un point à compléter car il est inadéquat, ainsi que la grille d'évaluation et le jury.

M. Chaubert

Répond aux interrogations comme suit :

- Les travaux des WC ont été payés à 50% par la commune
- L'installation électrique a été payée par la commune et le CALMOS a payé les frais de l'électricité
- Le propriétaire de la parcelle 10 a affirmé en séance que le projet n'irait pas au-delà de 2023 car il a un projet personnel.
- Le cahier des charges peut être complété sans problème
- Il y aura une grille d'évaluation, bien entendu

-
- La mise en place d'un jury avec la représentation d'un membre du conseil communal peut être envisagée mais le propriétaire de la parcelle 10 fera partie du jury.

Un jury sera mis en place et celui-ci inclura min. 1 membre du conseil communal ainsi que le propriétaire de la parcelle 10.

Le Président

Fait remarquer que les points 1 à 7 ont obtenu les réponses attendues de la part de notre Syndic. De ce fait, serait-il possible d'aller de l'avant ? Selon le Président, la motion a pu être traitée ce soir.

M. Chaubert

Confirme que cette motion peut être transformée en postulat ce soir. La motion doit obligatoirement être soumise à un vote du conseil. Il va falloir élire un membre du conseil communal comme membre du jury.

Le Président

Pose la question à M. Graser ainsi qu'à M. Lafuente qui ont déposé cette motion, s'ils sont d'accord de transformer cette motion en postula.

M. Graser

Confirme que oui.

M. Lafuente

Soulève que la place du 1^{er} août fait tout autant de bruit que la buvette, si ce n'est davantage. Le Calmos a amené un plus à Paudex et à son bord du lac.

Pully a développé la Générale qui apporte du monde et de la convivialité ainsi que Lutry avec sa buvette. A Paudex, c'est juste un lieu de passage.

Mme Martin

Précise qu'un arrosage automatique va être installé sur la place du 1^{er} août avec un déclanchement automatique à 22h30.

Le Président

Interrompt la séance pour une durée de 15 min. de 22h30 à 22h45 afin que la Municipalité puisse prendre position par rapport à la motion.

Le Président

La séance reprend à 22h45.

Informe que la présente motion doit être traitée par la Municipalité avec un préavis qui doit être soumis au conseil.

Dans ce cas, si le cahier des charges devait être changé, les candidats devraient repostuler en reformulant leur projet, la saison 2023 serait alors perdue.

Aucune des parties présentes n'a pour volonté de rater l'année 2023.

La municipalité propose de traiter la motion pour 2024. Les délais seront ainsi respectés.

Le président propose d'élire ce soir un membre du conseil communal pour rejoindre le jury. De son côté, la municipalité fera en sorte qu'il y ait une grille d'évaluation. Cela nous permettra de respecter les délais et d'ouvrir un bar éphémère cet été avec le cahier des charges déjà établi.

Le cahier des charges reste donc inchangé de manière à ne pas rater la saison.

Le Président

Demande l'élection d'un membre du conseil communal sans lien prépondérant avec l'une ou l'autre des parties.

- M. Farinelli propose M. Thierry Weber
- M. Weber accepte en précisant toutefois qu'il connaît certains exploitants actuels
- M. Daniel Zahnd se propose. Il est totalement neutre. Il est peut-être bien d'avoir 2 membres dans la commission.

Afin de ne pas alourdir la procédure, il est préférable de n'avoir qu'un seul représentant du Conseil parmi le jury.

- M. Weber se retire.
- M. Zahnd est élu par acclamation à l'unanimité.

7.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Mme Dillner-Reichen

Confirme que des travaux auront lieu les 13 et 14 mars sur la place du 1^{er} août pour l'installation de l'arrosage automatique.

Celui-ci se mettra en route à 22h30.

La platebande de graminées sera également refaite avec de nouvelles plantations afin d'avoir une place verdoyante cet été.

M. J.-F. Spring

Communique qu'à la suite du départ de M. Hervé Nicolas qui a quitté la commune en automne 2022, M. Alexandre Larpin a été engagé au 1^{er} février dernier pour s'occuper du service technique qui englobe la police des constructions et l'entretien des bâtiments communaux.

M. Larpin a 53 ans ; il est domicilié à Lausanne. Il bénéficie d'une formation de dessinateur architecte en urbanisme. Il a toutes les compétences requises pour le service technique et il s'est très bien intégré dans l'équipe.

Mme Martin

Partage l'information de l'annulation du camp de ski de l'école de Paudex aux Mosses qui devait avoir lieu la 1^{ère} semaine de mars car les

installations des remontées mécaniques ont fermé. Des solutions de rechange avec d'autres activités ont été cherchées, malheureusement, sans succès.

Un effort sera fait pour essayer de trouver de meilleures solutions pour les années à venir.

M. Kehtari

Informe que dès le 1^{er} janvier 2023 nous sommes connectés aux SI Lausanne.

Un relevé des compteurs a été fait à fin novembre avec une estimation à fin décembre 2022 afin de marquer le point de changement d'un prestataire à l'autre. Tout le monde doit avoir reçu le décompte d'électricité pour l'année 2022. Les habitants recevront les premières factures d'acompte 2023 vers le mois d'avril de la part des SI Lausanne. Dès cette année, l'énergie est aussi facturée par Paudex.

Les craintes d'une pénurie ou d'un délestage s'éloignent. La commune s'était bien préparée mais tout s'est bien passé sans problème. Tout est en place pour un nouveau cas de force majeure, si besoin.

Informe également qu'un préavis pour renouveler et moderniser l'éclairage public sera mis en place dans les 2-3 ans à venir.

Par rapport aux finances, le recours concernant la facture sociale est toujours ouvert. Il est en attente de la décision du tribunal fédéral. L'initiative SOS Communes court toujours avec un délai prolongé d'une année car le Conseil d'Etat a demandé un délai supplémentaire au 1^{er} septembre pour présenter un contre-projet au Grand Conseil.

La trésorerie de la commune est toujours surveillée de très près et les travaux de bouclage 2022 ont débuté.

M. Chaubert

Annonce l'engagement d'une nouvelle collaboratrice administrative, Mme Christelle Chillier, secrétaire municipale adjointe qui se charge principalement de l'élaboration des PV et la préparation des séances. Progressivement, Mme Chillier sera en renfort à la réception, au contrôle des habitants et à la gestion des salles louées pour les manifestations. Jusqu'ici, Mme Theytaz s'occupait de cette dernière tâche ; elle va maintenant reprendre progressivement la fonction de secrétaire municipale adjointe. La commune est toujours en phase de recrutement pour une secrétaire municipale avec l'aide d'un bureau externe. 60 candidatures ont été reçues, 5 dossiers ont été retenus et un engagement sera fait prochainement.

8.**PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERSES****M. Desbaillets**

Soulève qu'il y a trop de corbeaux dans la commune.

Demande ce qu'il est possible de faire.

Sans dévoiler les secrets d'histoire, dans le passé, certains régulaient le problème. Plus personne ne s'en occupe maintenant, que faut-il faire car ceux-ci chassent les autres oiseaux. Y-a-t-il moyen d'intervenir pour réguler le nombre de corbeaux.

M. Chaubert

N'a pas de réponse à cette question et informe que le garde-chasse sera interrogé.

Mme Naudin

Fait remarquer qu'il y a beaucoup de tags un peu partout dans Paudex, notamment à la plage. Aimerais savoir ce qui peut être fait pour limiter et éliminer ces tags.

Mme Dillner-Reichen

Répond en rappelant que les taggeurs ne sont jamais pris sur le fait.

La voirie essaie de nettoyer au fur et à mesure mais nous sommes souvent rattrapés par les taggeurs. Ces délits sont dénoncés auprès de la police sans beaucoup de succès.

M. Lafuente

Fait remarquer que les pontons du port sont dans un état déplorable. Il y a beaucoup d'excréments d'oiseaux et autres saletés. Les frais inhérents à l'entretien du port ont déjà été énoncés lors de précédents conseils.

Aimerait savoir ce qui est mis en place pour le nettoyage et l'entretien du port de Paudex. Est-ce que tout ce qui touche aux pontons doit être nettoyé par les locataires du port ?

M. Kehtari

Confirme que le nettoyage du port est du ressort de la voirie qui se charge du nettoyage au karcher des pontons 2x par saison.

Fera remonter l'information à la voirie afin qu'il y ait un meilleur contrôle.

Nous avons constaté qu'il y avait des timers défectueux sur 2 bornes défectueuses. Ceux-ci ont été changés. Il a effectivement été constaté lors de ce contrôle qu'il y avait beaucoup de moucherons morts etc... Une société a été mandatée pour effectuer un nettoyage de toutes les bornes.

Le nettoyage et l'entretien du port incombent bien entendu à la commune et font partie intégrante du budget.

M. Baer

Fait remarquer que la coopérative du vieux stand a mis en place un système d'arrosage automatique qui a un coût mais qui semble efficace car il n'y a plus d'excréments. Faut-il également installer un arrosage automatique sur les pontons du port de Paudex ?

M. Kehtari

Informe que la municipalité va étudier la question.

M. Lafuente

Rappelle que le carnotzet peut être loué pour des événements. Il y aura une exposition de tableaux et autres objets d'art ukrainien du 31 mars au 2 avril de 9h00 à 22h00.

Le Président

Soulève qu'il aurait fallu débattre de la motion avant de la voter. Si le dépôt d'une motion devait à nouveau se présenter, celle-ci serait traitée différemment.

La séance est levée à 23h12.

La date de la prochaine séance est fixée au lundi 3 avril 2023 à 20h00.

Le Président

La Secrétaire

Laurent Witschi

Rosanna Sanchez